

N° 13566*02

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT				
VOTRE NOM:	VOTRE PRENOM:			
VOTRE ADRESSE:				
CODE POSTAL :	COMMUNE:			
VOTRE N° TELEPHONE (facultat	tif):			
Votre adresse postale si elle est différente de celle des chambres en location :				
CODE POSTAL	COMMUNE:			
VOTRE N° TELEPHONE (faculta	atif):			
B - IDENTIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES (2)				
MAISON INDIVIDUELLE	APPARTEMENT	étage		
NOMBRE DE CHAMBRES MISES EN LOCATION (maximum 5):				
NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIES (maximum 15):				
C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION				
TOUTE L'ANNEE :				
SI NON, PRECISER LES PERIO	DES:			

LE SOUSSIGNE DECLARE QUE L'HABITATION EST EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DES ARTICLES D.324-13 à D. 324-15 DU CODE DU TOURISME.

FAIT A

LE

SIGNATURE

- * Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du code du tourisme)
- (1) Déclaration à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité conformément aux dispositions de l'article L. 324-4 du code du tourisme.
- (2) Les chambres d'hôtes doivent être conformes aux dispositions des articles D. 324-13 et D. 324-14 du code du tourisme : accueil par l'habitant, fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, fourniture du linge de maison, accès à une salle d'eau et à un WC.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des chambres d'hôtes pour l'information du public, des organismes locaux de tourisme et des autorités visées à l'article 1er du décret n°2007-1173 du 3 août 2007. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques.

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE de

N° 13566*02

Récépissé de déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Il est donné récépissé de la décla d'hôtes pour un accueil maximal de Adresse :	aration en mairie de mise er e personnes situées à :	location de	chambre(s)
Code postal:	Commune :		
NOM, Prénom du déclarant :			
Adresse ₍₁₎ :			
Code postal:	Commune :		
	Fait à	, le	
	Signature du déclarant	;	
	Cachet de la mairie		
(1) A remplir dans le cas particulier où le déclarant	est domicilié à une autre adresse.		